

10 Propositions Syntec Numérique pour les candidats à l'élection présidentielle de 2012

Le numérique : industrie du futur, futur de l'industrie

La ré-industrialisation de la France passe par le développement d'une industrie de « l'immatériel » forte, ainsi que par un retour de la compétitivité des industries traditionnelles, transformées à l'aide de l'innovation et des nouvelles technologies. En effet, dans les décennies à venir, l'industrie du numérique va connaître un essor sans précédent, à la hauteur de la révolution métallurgique du XIX^{ème} siècle. La France doit être le moteur de cette évolution mondiale. Elle a, là aussi, une occasion unique de moderniser son industrie traditionnelle qui disposera ainsi des armes solides pour affronter ses concurrents du monde entier.

Le secteur du numérique emploie déjà 1,5 million de personnes en France. C'est un secteur très dynamique qui propose chaque année, pour le seul domaine des Logiciels et Services, 40.000 emplois dont 10.000 créations de postes. Les rapports McKinsey de 2011 indiquent que 20% de la croissance française entre 2005 et 2009 a été directement liée au numérique et à Internet, ce chiffre s'élevant à 25% pour 2010. L'industrie du numérique est donc majeure pour notre pays.

L'industrie du numérique apporte donc des réponses en matière de croissance, de création d'emplois, de compétitivité de ses entreprises, mais aussi de réduction des déficits publics et de transformation de la société, à l'heure où la France doit affronter des enjeux économiques et sociétaux déterminants.

Sa contribution à la **croissance économique** réside en premier lieu dans son utilisation par les entreprises. Dans une compétition mondialisée, la compétitivité des entreprises françaises garantit leur pérennité et leur croissance. Elle passe par la hausse de la productivité grâce aux technologies numériques. Notre pays doit investir en faveur de l'usage massif du numérique dans toutes les entreprises.

Dans le domaine de l'**emploi**, alors qu'un pourcentage encore trop important de chaque classe d'âge termine son parcours scolaire sans diplôme, le secteur numérique, qui figure parmi les premiers recruteurs de cadres en France, peut permettre la création de milliers d'emplois notamment dans les bassins en difficulté.

En matière de **réduction des déficits**, le numérique permet des économies tangibles pour l'Etat dans les domaines de la gestion et de la gouvernance de l'administration ou de la lutte contre la fraude sociale notamment.

Enfin, alors que les domaines régaliens de l'Etat sont au cœur des problématiques de demain, en particulier la santé (maîtrise des dépenses face au vieillissement de la population et au développement des maladies chroniques), l'éducation (adéquation de nos systèmes de formation aux métiers de demain), et l'environnement (préservation des ressources énergétiques), le numérique apporte des solutions innovantes qui ont vocation à **transformer en profondeur la société** dans chacun de ces domaines.

Cependant, la France ne bénéficiera pleinement des effets du numérique qu'à condition de mettre en place une politique volontariste afin d'accélérer les programmes d'investissements dans les infrastructures numériques de très haut débit capables de répondre à l'évolution rapide des besoins des entreprises et des individus.

Pour illustrer son propos, Syntec Numérique formule 10 propositions pour 2012 qu'il met à la disposition des candidats à l'élection présidentielle pour alimenter leur réflexion.

Proposition 1 : Une reconnaissance des entreprises responsables valorisant leur capital humain

La mise en place d'un dispositif « Empreinte Sociale » des entreprises doit être favorisée afin de mieux prendre en compte les enjeux sociaux des entreprises. Ces mesures de type bonus/malus incitent les entreprises à valoriser le capital humain. Ce dispositif doit reposer sur des mesures incitatives en fonction des comportements et des actions dans le domaine social des entreprises (embauche des jeunes, apprentissage, évolution des salaires, emploi des seniors, diversité...).

Le critère d'évaluation pourrait être l'évolution du niveau des dépenses en formation, le ratio masse salariale vs résultat net, ou tout autre instrument à définir.

- **Bénéfice : introduire dans les résultats de l'entreprise une prise en compte des critères sociaux qui doivent être considérés aujourd'hui comme un levier de compétitivité et de développement économique.**
- **Valorisation : une augmentation de 30% des emplois dans le domaine de la diversité sur 5 ans.**

Proposition 2 : Un réseau unique de l'innovation simplifiant l'accès aux dispositifs existants

La création d'un réseau numérique de l'innovation permettra aux entreprises de profiter de toutes les mesures favorisant l'innovation et la croissance (brevets, financement, investissements d'avenir,...). Ce réseau favorisera également l'innovation numérique en rapprochant les acteurs du secteur, en mutualisant leurs travaux et en favorisant leur développement économique.

Par ailleurs, un guichet unique « croissance » pourra être destiné plus particulièrement aux PME innovantes, notamment les éditeurs de logiciels.

- **Bénéfices : aider les entrepreneurs dans leur recherche de financement, fixer les délais de traitement des dossiers et d'obtention des financements, renforcer le circuit d'accompagnement à l'exportation.**
- **Valorisation : une augmentation de 30% du nombre de création de nouvelles entreprises et une accélération de leur développement**

Proposition 3 : Un Crédit Impôt Recherche consolidé apportant de la visibilité aux investissements des entreprises

Les dépenses éligibles au Crédit Impôt Recherche (CIR) doivent intégrer les différentes étapes de la R&D au lancement du produit.

Le dispositif du CIR doit être pérennisé sur une durée minimum de 5 ans.

- **Bénéfice: maintenir la R&D en France et augmenter l'attractivité des entreprises internationales du numérique pour investir en France.**
- **Valorisation : une création de 50.000 emplois sur 5 ans dans le secteur Logiciels & Services**

Proposition 4 : Un crédit numérique PME, levier de la politique d'accompagnement numérique des petites entreprises

Il est nécessaire d'accompagner l'investissement des artisans, commerçants et PME dans le numérique (e-commerce, e-gestion ...).

Par ailleurs, un crédit numérique PME doit être créé afin de faciliter le développement d'entreprises « digital natives ». Ces investissements doivent regrouper des usages aussi divers que la relation client, le web marchand, les portails visant à soutenir l'accès au marché et la compétitivité des entreprises sur leur business cible.

- **Bénéfice : mesure nécessaire à l'intégration de la France dans le Top 5 des pays numériques (actuellement la France est en 20^{ème} position d'après l'étude « Digital economy rankings 2010, Beyond e-readiness » par IBM et The Economist).**
- **Valorisation : L'opération est neutre pour l'Etat : Les gains escomptés en termes d'exports, de création d'emplois pour ces entreprises (estimation +0,3% du PIB) compensant la baisse de recettes consentie par l'Etat.**

Proposition 5 : Des filières de formation numérique pour tous

Une filière de formation propre aux métiers du numérique doit être créée en s'appuyant sur les dispositifs existants.

Il faut accroître les formations à l'attention des populations en difficulté telles que les jeunes, les salariés des bassins d'emploi en reconversion, les seniors, les handicapés en s'appuyant notamment sur les fonds paritaires de sécurisation des parcours professionnels.

- **Bénéfices : former des profils mieux préparés à intégrer l'ensemble des emplois des secteurs numériques, créer des emplois, favoriser la reconversion professionnelle.**
- **Valorisation : une création sur cinq ans de 50.000 emplois supplémentaires (Source Contribution Syntec Numérique à France Numérique 2020) ciblant les jeunes et les reconversions professionnelles. Le coût de cette mesure est nul, il s'agit d'optimiser le recours au FPSPP (Fonds Paritaire de Sécurisation des Parcours Professionnels) dans le cadre d'une filière industrielle, le numérique, à forte valeur ajoutée et à fort potentiel de recrutement.**

Proposition 6 : Une modernisation de l'Etat amplifiée par le déploiement des technologies du numérique

La Direction Interministérielle des Systèmes d'Information et de Communication (DISIC) créée en février 2011, sous l'autorité du Premier ministre, doit être renforcée. Elle doit reposer sur un contrat de progrès réunissant les ministères, les représentants des agents publics, les entreprises afin de mettre en convergence les plans de modernisation et d'investissement de chacune des parties prenantes de la transformation de l'administration.

La DISIC et l'ensemble de ces mesures doivent être confortés pour les 5 prochaines années.

- **Bénéfices : réaliser des économies d'échelle et garantir une bonne utilisation des finances publiques en rationalisant, mutualisant les back-offices, valorisant le travail des agents. Permettre aux entreprises du numérique de contribuer durablement à la transformation de l'Etat en leur donnant de la visibilité sur les objectifs de l'Etat.**

Proposition 7 : Le numérique au service d'une relation entre l'Etat et le citoyen plus efficiente

Les industries du numérique doivent participer à l'amélioration de la qualité de vie de nos concitoyens, à la transformation des usages et méthodes des services de l'Etat. Ci-dessous quelques thèmes où numérique et administration peuvent converger pour améliorer le service aux citoyens et participer au développement de nouveaux usages.

Exemple 1: Le développement de la e-administration

Il faut accélérer la dématérialisation des procédures administratives afin de simplifier et d'accélérer le traitement des dossiers, de recentrer le rôle des agents administratifs sur des tâches à forte valeur ajoutée et de répondre à la demande de simplicité d'accès et de transparence des citoyens.

- **Bénéfices : poursuivre l'effort d'innovation dans les services aux usagers, générer des économies d'échelle en réduisant les coûts liés à la multiplicité des échanges sous forme papier et garantie d'une bonne utilisation des financements publics.**

Exemple 2: Le numérique au service de la santé pour tous

Il faut accélérer, en priorité, le déploiement des outils du numérique dans le secteur de la santé afin d'améliorer le suivi des patients, de multiplier l'offre de soins et de limiter les dépenses inutiles.

La télésurveillance médicale à domicile

La mise en place de la télésurveillance pour 4 pathologies - diabète, HTA, insuffisance cardiaque et insuffisance rénale – améliorera le confort des patients, le suivi médical et fera gagner du temps au personnel soignant.

- **Bénéfice: réaliser une économie potentielle de 2,5 milliards d'€ sous réserve de la réalisation des investissements technologiques nécessaires (source : Télémédecine 2020 – Syntec Numérique)**

L'e-gestion des hôpitaux publics

La création d'une plate-forme nationale pour la gestion financière des hôpitaux publics permettra d'installer la tarification à l'activité et une véritable comptabilité analytique pour chaque établissement.

- **Bénéfice : réduire les dépenses de santé.**

Exemple 3 : Le numérique au service de la lutte contre la fraude sociale

A ce jour, la fraude réellement détectée d'environ 450 millions d'€, soit un montant très inférieur à l'évaluation faite par l'Agence Centrale des Organismes de Sécurité Sociale et la Caisse Nationale des Allocations Familiales qui s'élève à près de 20 milliards d'€. La lutte contre la fraude sociale doit être renforcée avec la mise en place d'outils informatiques spécifiques.

- **Bénéfices : augmenter le niveau de fraude détectée.**

Exemple 4: L'e-gestion du patrimoine de l'Etat

La mise en œuvre d'un système de gestion numérique du patrimoine immobilier de l'Etat est cruciale pour améliorer son recensement, son évaluation et sa valorisation.

- **Bénéfices : augmenter les économies prévues (400 Millions d'€ à fin 2013) à 1 milliard d'€ avec des outils d'aide à la prise de décision permettant une gestion optimisée du patrimoine de l'Etat. Accroître la transparence publique et la garantie du bon usage des finances publiques.**

Proposition 8 : Un déploiement accéléré de l'e-éducation

Le déploiement des outils numériques pédagogiques doit être généralisé afin de renforcer l'efficacité des établissements scolaires, des outils pédagogiques (contenu, méthodologie, suivi) et des usages sur l'ensemble du territoire.

- **Bénéfices : favoriser l'accès à la connaissance, le soutien à l'enseignement pédagogique et la valorisation des contenus produits par les enseignants. Contribuer à la réduction de la fracture scolaire et à l'égalité des chances.**

Proposition 9 : Un cadre de travail adapté au nomadisme numérique

Un cadre réglementaire doit être aménagé pour prendre en compte les nouvelles règles sociales et mettre en place les outils et les espaces de nomadisme ainsi que la formation associée.

- **Bénéfices : moderniser l'organisation du travail, favoriser l'insertion professionnelle des salariés à mobilité réduite. Favoriser l'équilibre vie professionnelle/vie familiale et la réduction du stress. Contribuer à la réduction de l'empreinte carbone.**

Proposition 10 : Une extension des services numériques à domicile

Il faut étendre les domaines prévus par la loi Borloo pour inclure la domotique, les équipements de e-santé, les tablettes, les téléphones intelligents ... afin d'accompagner les personnes physiques dans l'apprentissage et les évolutions de la technologie.

- **Bénéfices : réduire la fracture numérique essentiellement pour les personnes âgées ou dépendantes. Favoriser la création d'emplois.**